



INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIERS

PROJET PEDAGOGIQUE

FORMATION AUXILIAIRE AMBULANCIER



Directrice du G.I.P.	Christine MARCHAL
Directeur de l'IFA	Christophe DEBOUT
Référente pédagogique	Florence GRILLET - GAUDRY

Sommaire

Objectifs globaux de la formation relatifs aux compétences de l'auxiliaire ambulancier	1
Objectifs intermédiaires et spécifiques de la formation auxiliaire ambulancier	2
Compétence 1	2
Compétence 2	4
Compétence 3	5
Compétence 4	6
Compétence 5	7
Organisation de la formation	8
Méthodes et moyens	9
Suivi pédagogique	9
Accompagnement dans l'apprentissage clinique	9
Evaluation de la formation auxiliaire ambulancier	10

Objectifs globaux de la formation relatifs aux compétences de l'auxiliaire ambulancier

Selon l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'Etat d'ambulancier, au terme de sa formation, l'élève auxiliaire ambulancier sera capable d'assurer, sur prescription médicale, la prise en charge et le transport de malades dans des véhicules de transport sanitaires légers ou d'être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance et de participer avec lui, sous sa responsabilité, à la prise en charge d'une urgence.

Au terme de son cursus de formation, l'élève auxiliaire ambulancier doit avoir développé les compétences listées ci-dessous :

- Apprécier l'état clinique du patient et d'assurer les gestes adaptés à son état y compris dans toute situation d'urgence,
- Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections,
- Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients,
- Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage,
- Assurer la sécurité du transport sanitaire et d'organiser son activité professionnelle dans le respect des règles et valeurs de la profession.

Si les compétences requises pour l'auxiliaire ambulancier sont identiques à celle de l'ambulancier, il faut préciser que ce dernier en possède un niveau de maîtrise supérieur.

Objectifs intermédiaires et spécifiques de la formation auxiliaire ambulancier

Module 1

Objectifs intermédiaires :

L'élève auxiliaire ambulancier capable de :

- Protéger le patient face à son environnement,
- Observer l'état général du patient et ses réactions,
- Exécuter les gestes de secours et de soins d'urgences adaptés à la situation du patient, dans le respect des règles de sécurité,
- Alerter les autorités compétentes de l'évolution de l'état du patient,
- Installer le patient en position de sécurité en lien avec sa situation et son état,
- Participer au conditionnement du patient en vue de son évacuation ou de son transport sous la direction d'un ambulancier diplômé d'Etat.

Objectifs spécifiques :

L'élève auxiliaire ambulancier capable de :

- Evaluer la situation initiale,
- Mettre en œuvre une protection efficace,
- Evaluer les 3 fonctions vitales,
- Rechercher des signes de lésions traumatiques et/ou cutanés,
- Transmettre une alerte au centre 15 en cas d'anomalie constatée,
- Installer le patient dans une position d'attente et de confort,
- Identifier les signes physiques et fonctionnels pouvant précéder une détresse vitale,
- Assurer la protection thermique,
- Identifier une détresse vitale : inconscience, arrêt ventilatoire, arrêt cardiaque,
- Assurer la libération des voies aériennes supérieures
- Désobstruer les voies aériennes supérieures en cas d'obstruction totale,
- Réaliser une mise en position latérale de sécurité d'un inconscient qui respire,
- Réaliser une ventilation assistée avec oxygénothérapie (au BAVU),
- Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base quel que soit l'âge
- Utiliser un défibrillateur semi-automatique externe,
- Utiliser le matériel du sac d'urgence lors de la réalisation d'une RCP,
- Arrêter une hémorragie par compression directe et/ou tampon compressif et/ou garrot,
- Appliquer les techniques d'immobilisation (pose d'une attelle, d'un collier cervical, d'un matelas ou attelles immobilisateurs),
- Identifier les signes de gravité d'un traumatisme cutané ou osseux,
- Effectuer les gestes adéquats face à une plaie cutanée simple ou grave,

- Effectuer les gestes adéquats face à une brûlure,
- Effectuer les gestes d'urgence face à un accouchement inopiné :
 - Recueillir les informations sur l'état d'avancement du travail d'une parturiente,
 - Préparer le matériel d'accueil du bébé,
- Appliquer les procédures de maintenance et de matério-vigilance des matériels,
- Participer à un relevage et au brancardage d'un patient en équipe,
- Enoncer les principes généraux des plans de secours : plans sanitaires, plan blanc, plan ORSEC NOVI,
- Identifier son rôle et de s'intégrer dans la chaîne de soins en situation d'exception
- Définir chacun des risques collectifs,
- Connaître le rôle et les différents champs de compétence du SAMU,
- Déduire les principes de protection face à chacun des risques prédéfinis,
- Collaborer avec une équipe médicale,
- Décrire le fonctionnement de l'Aide Médicale Urgente.

Module 2

Objectifs intermédiaires :

L'élève auxiliaire ambulancier capable de :

- Nettoyer et décontaminer le véhicule sanitaire léger et les matériels professionnels,
- Appliquer les protocoles en vigueur.

Objectifs spécifiques :

L'élève auxiliaire ambulancier capable de :

- Identifier les mécanismes de l'infection,
- Définir et prévenir les infections et les maladies nosocomiales,
- Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés pour réaliser une désinfection,
- Doser et utiliser les produits en fonction des surfaces, procédures et protocoles,
- Utiliser les techniques de nettoyage appropriées afin de lutter contre les infections, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité,
- Trier les déchets en fonction de leur origine : DAOM / DASRI, et en assurer la bonne évacuation,
- Assurer le nettoyage, la désinfection et le contrôle des matériels du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance,
- Connaître et réaliser l'ensemble de la procédure AES en cas d'accident d'exposition au sang.

Module 3

Objectifs intermédiaires :

L'élève auxiliaire ambulancier capable de :

- Identifier et d'appliquer les principes d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations, des aides à la marche et des déplacements,
- Prendre en compte les besoins et les spécificités liées à l'âge, au vieillissement ou au handicap, et à la pathologie annoncée,
- Communiquer avec le patient en tenant compte de son état, son âge, sa pathologie, ses besoins, ses attentes, et de son entourage,
- S'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect de la personne et avec respect du secret professionnel.

Objectifs spécifiques :

L'élève auxiliaire ambulancier capable de :

- Décrire et de réaliser les positions, attitudes et gestes professionnels corrects,
- Mobiliser le patient en toute sécurité,
- Aider le patient à la marche et à se déplacer,
- Installer le patient en fonction de son degré d'autonomie et en tenant en compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux,
- Prévenir le risque de chute,
- Ecouter le patient et son entourage, en prenant en compte les signes de communication non verbale, sans porter de jugement,
- S'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect du patient et avec discrétion,
- Décrire les règles du secret professionnel et ses différentes dérogations,
- Décrire les règles déontologiques applicables à la profession d'ambulancier.

Module 4

Objectifs intermédiaires :

L'élève auxiliaire ambulancier capable de :

- Installer le patient en situation de sécurité et de confort,
- Choisir l'itinéraire le plus adapté à la situation du patient,
- Adapter sa conduite en respectant les règles de circulation et de sécurité routière spécifiques au VSL et à l'ambulance, en urgence ou non,
- Etablir un constat d'accident,
- Vérifier le bon état de marche du véhicule,
- Vérifier, avant d'embarquer, la présence de tous les documents, matériels et équipements réglementaires et/ou spécifiques.

Objectifs spécifiques :

L'élève auxiliaire ambulancier capable de :

- Décrire la réglementation et le code de la route,
- Acquérir et utiliser une conduite adaptée selon le type de véhicule, en urgence ou non,
- Appliquer les critères de choix d'un itinéraire en fonction des critères de qualité de la route,
- Utiliser les règles de sécurité de la conduite d'urgence,
- Assurer l'entretien courant d'un véhicule,
- Adapter sa conduite en respectant les contraintes liées à la pathologie du patient et aux recommandations de l'équipe soignante et/ou de l'ambulancier.

Module 5

Objectifs intermédiaires :

L'élève auxiliaire ambulancier capable de :

- Respecter les règles de déontologie liées au statut et à l'activité d'auxiliaire ambulancier notamment dans le cadre de la prescription médicale,
- Respecter la réglementation du transport sanitaire,
- Se positionner et de situer son action et ses missions au sein de l'équipe de travail et de l'entourage du patient et des partenaires extérieurs,
- Recueillir les informations et les documents nécessaires à l'établissement de la facturation,
- Organiser son travail au sein de l'équipe et de l'entreprise en fonction des besoins des patients pour optimiser la qualité de la prise en charge.

Objectifs spécifiques :

L'élève auxiliaire ambulancier capable de :

- Organiser son travail en fonction des activités et des priorités,
- Planifier son travail en fonction du travail des autres membres de l'équipe,
- Décrire les différentes règles du droit du travail général et spécifiques à la profession d'auxiliaire ambulancier,
- Décrire les règles du secret professionnel,
- Décrire les règles d'usage et de droit applicables à la profession d'auxiliaire ambulancier,
- Décrire et de remplir un dossier de transport de patient,
- Facturer et encaisser les transports,
- Décrire les limites de son champ de compétence,
- Participer activement au travail d'équipe.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Etablit selon l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'Etat d'ambulancier.

D'une durée de 70 heures, elle comprend un enseignement théorique et clinique, sur une base de 35 heures par semaine, elle correspond à l'acquisition des compétences suivantes :

Modules	Intitulé du module	Durée des enseignements	Compétences à acquérir
Module 1	Les gestes d'urgence	35 heures	- Apprécier l'état clinique du patient, - Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins, - Assurer les gestes adaptés à l'état du patient en situation d'urgence.
Module 2	Hygiène	11 heures	- Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections.
Module 3	Manutention des malades et ergonomie	11 heures	- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients.
Module 4	Conduite	2 heures	- Assurer la sécurité du transport sanitaire.
Module 5	Communication- relation Réglementation	10 heures	- Établir une communication adaptée au patient et à son entourage, - Organiser son activité professionnelle dans le respect des règles et valeurs du métier d'auxiliaire ambulancier.

<u>Evaluations</u>	Ecrite à base de QCM	1 heure
	Orale et pratique	20 minutes /élève

METHODES ET MOYENS

L'équipe pédagogique, constituée d'enseignants permanents et d'intervenants experts, propose des méthodes et moyens pédagogiques qui guident l'apprentissage de chaque élève :

- Cours magistraux
- Cours interactifs
- Travaux dirigés
- Recherche documentaire individuelle
- Apprentissage pratique et gestuel en simulation par petits groupes
- Suivi pédagogique...

SUIVI PEDAGOGIQUE

Les formateurs, en accord avec les principes pédagogiques énoncés, s'engagent à effectuer un suivi pédagogique basé sur l'accompagnement individualisé du parcours de l'élève, en :

- s'appuyant sur l'évaluation de ses acquisitions théoriques et pratiques durant la totalité de la formation ;
- permettant une réflexion sur son projet professionnel en lien avec le projet pédagogique de l'Institut de Formation.

Le suivi pédagogique sera réalisé par les formateurs permanent de l'Institut de Formation.

ACCOMPAGNEMENT DANS L'APPRENTISSAGE CLINIQUE

Pour permettre à chaque élève de se situer dans son parcours d'apprentissage au regard des compétences visées, l'équipe pédagogique :

- assure un encadrement personnalisé par des professionnels diplômés et experts afin de préparer progressivement l'élève à l'exercice de ses fonctions,
- définit en fonction des caractéristiques de l'élève : les objectifs d'apprentissage, les modalités d'encadrement et les critères d'évaluation,
- mobilise les ressources de l'Institut.

Evaluation et certification de la formation

AFGSU de niveau 2

Suite aux enseignements théoriques et pratiques concernant les gestes et soins d'urgence sans et avec matériel, en équipe, l'élève auxiliaire ambulancier sera capable de prendre en charge, en équipe, une urgence vitale (ACR) et une voire deux urgences relatives.

Suite à l'évaluation de la capacité de l'élève à prendre en charge ces différentes urgences, une attestation de formation aux gestes et soin d'urgence lui sera délivrée par le CESU 93, pour une durée de 4 ans.

Evaluation écrite, orale et/ou pratique

Evaluation écrite :

Une évaluation écrite, individuelle, portant sur l'ensemble des enseignements théoriques et pratiques sera réalisée sur une durée d'une heure, différents types de questions sont posées :

- questions fléchées,
- questions dichotomiques : vrai / faux,
- QCM,
- textes à trous,
- 1 ou 2 questions ouvertes....

Cette évaluation est sur 20 points.

Evaluation orale et /ou pratique :

Face à un jury (formateur et participant à la formation), l'élève auxiliaire ambulancier sera capable de répondre à une question d'ordre théorique et/ou pratique. Cette évaluation est réalisée sous forme « d'atelier ». L'évaluation est sur 20 points.

Certification de la formation

L'élève doit :

- valider l'AFGSU de niveau 2,
- obtenir la note minimale de 10/20 à la moyenne des 2 évaluations (écrite d'une part et orale et/ou pratique d'autre part).